



Ottawa, Canada

Favoriser le recours croissant aux solutions de rechange à l'incarcération . . .	1
Aide aux réfugiés en Afrique	2
Visite à Ottawa du secrétaire américain à la Défense	3
L'emploi des autochtones dans la Fonction publique	3
Subventions 1981 pour la recherche . .	4
Ordinateurs de réserve	4
Joies de la plongée sous-marine en Colombie-Britannique	4
Essai dans l'Île-du-Prince-Édouard d'un système de chauffage permettant de contrôler les pluies acides	5
Service de langue française créé au sein du gouvernement manitobain	5
Prix à la compagnie Bell	6
Vidéo-contrôle surveille la circulation de près à Montréal	6
Mise au point d'une technique de production rapide d'arbres fruitiers	6
Maisons d'accueil pour touristes	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Favoriser le recours croissant aux solutions de rechange à l'incarcération

“Parfois, la seule réponse appropriée au crime, c'est l'incarcération et, pour les crimes graves, l'incarcération prolongée. Toutefois, quand l'emprisonnement n'est pas efficace et qu'il existe des solutions de rechange moins coûteuses et plus humaines, nous devrions les essayer”, a déclaré le solliciteur général, M. Robert Kaplan, dans un discours prononcé récemment à St-Raymond (Québec).

Selon le Ministre, la situation présente semble indiquer que les personnes condamnées à des peines de moins de deux ans (et donc incarcérées dans des établissements provinciaux, puisque les pénitenciers fédéraux n'accueillent que les prisonniers dont les peines sont de deux ans ou plus) pourraient mieux répondre aux désirs de la société en purgeant leur peine durant les fins de semaine ou en dédommageant leur victime.

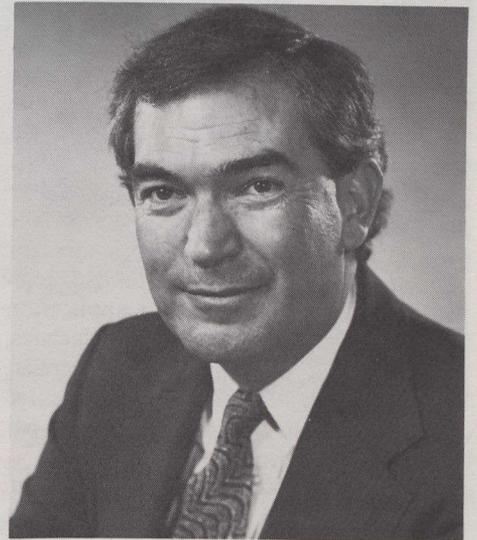
“L'emprisonnement, après tout, devrait servir à protéger la société et non à perpétuer une méthode capricieuse de punition des délinquants. Au niveau fédéral, nous commençons déjà à concevoir l'emprisonnement surtout en fonction des récidivistes violents et dangereux”, a poursuivi M. Kaplan.

Solutions de rechange

Les provinces ont trouvé des solutions de rechange et des programmes nouveaux: peines discontinues, dédommagement, ordonnances de services communautaires et programmes de solutions de rechange à l'amende, par exemple.

Le Ministre a expliqué ainsi en quoi consistaient ces solutions:

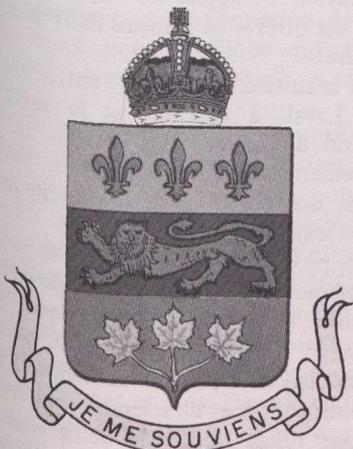
– *peines discontinues*. “Plutôt que d'incarcérer les personnes pendant certaines périodes de temps, disons un mois, trois mois ou six mois, on a trouvé que, dans certains cas, il pouvait être plus efficace de les obliger à purger leur peine pendant les fins de semaine. Cette façon de procéder est particulièrement appropriée dans le cas de ceux qui, en allant en prison, risqueraient de perdre leur emploi”;



M. Robert Kaplan

– *dédommagement*. “Le dédommagement est un paiement tangible aux victimes de crimes. L'idée d'obliger les malfaiteurs à dédommager leurs victimes en leur versant de l'argent ou en leur offrant certains services n'est pas nouvelle [mais] à titre de sanction à laquelle les tribunaux peuvent avoir recours, elle connaît actuellement un renouveau au sein du système de la justice pénale du Canada”;

– *services communautaires*. “Dans certains cas, il peut être très difficile de déterminer la perte ou les dommages entraînés par une infraction. Il peut être également difficile de trouver une victime. Dans ces cas-là, le juge peut imposer une ordonnance de service communautaire qui permettra à [celui qui commet l'infraction] de réparer son méfait en purgeant une peine profitable pour la société. Par exemple, [il] pourra être condamné à offrir 120 heures de travail bénévole dans un foyer de vieillards, dans un club de jeunes garçons de l'endroit ou dans tout autre organisme communautaire. Ces solutions de rechange donnent aussi l'occasion à la collectivité de participer activement à l'administration de la justice”;



QUÉBEC